



CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Isabelle Falco, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 592 relatif à la démolition d'immeuble* aux endroits suivants, et ce, en date du 28 avril 2023 :

Publication de l'avis public aux endroits suivants :

- Bureau municipal situé au 65, rue Lessard, à Saint-Jean-de-Matha
- Site Internet de la Municipalité : www.municipalitestjeandematha.qc.ca, dans la section *Avis publics*

Tel que prévu au règlement numéro 575 adopté le 9 septembre 2019 par le conseil municipal, je, Isabelle Falco, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du Règlement numéro 592 sur le site Internet de la Municipalité le 28 avril 2023.

Isabelle Falco
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

28 avril 2023

Date